

Van: Mario Vos | Villa d'Or <m.vos@villador.com>
Verzonden: vrijdag 28 april 2023 13:15
Aan: 'prs.correze@dgfip.finances.gouv.fr'
CC: 'sylviane.ortiz@dgfip.finances.gouv.fr'; 'jean-francois.odru';
'patrick.coly@dgfip.finances.gouv.fr'; 'alain.rykala@dgfip.finances.gouv.fr'
Onderwerp: Révision administratif
Bijlagen: Belastingdienst - Statement Tax 2010 and 2011.pdf

Cher M Jean-Marc MAISONNET, (cc. Mme Sylviane ORTIZ, M François ODRU, M Patrick COLY, M Alain RYKALA)

Par ce mail nous vous confirmons la bonne réception de votre courrier du 18 avril. Par contre, nous ne sommes pas au courant de votre courrier du 30/01/23. Notre doute est conforté par le fait que nous remarquons que vous dites que nous avons été informé par une lettre du 30/01/23, mais que vous n'a pas donné suite du fait que parlez d'un délai de 8 jours à compter de la réception de la lettre qui doit être largement passé déjà. Nous vous demandons alors de nous communiquer la date et la preuve de la réception de votre lettre du 30/01/23. Sachant que vous représentez l'administration française (et donc l'état Français) vous n'avez pas le droit à l'erreur soit l'abus du pouvoir a notre avis. Nous sommes à votre écoute.

Deuxièmement, nous vous demandons de nous préciser et expliquer si vous êtes en droit de procéder à la saisie de notre bien du fait que notre maison a Yssandon est toujours notre maison principal, surtout pour notre fils Marnick VOS qui est resté (lire : a dû rester) en France. Nous vous demandons de nous préciser sur quel(s) droit(s) vous vous appuyez exactement. Par ailleurs, pourriez-vous nous préciser les manœuvres frauduleuses que vous avez constaté (dans le dossier) qui vous permettent de procéder à la saisie ?

Troisièmement, malgré le fait que nous sommes conscient que le contenu du dossier ne se trouve pas sur votre assiette (votre rôle n'est que de lancer la guillotine sans s'informer du contenu du dossier), nous vous informons qu'une révision administratif est en cours du fait que nous (accompagné et supporté par des ex-salariés de l'administration) avons constaté des actes frauduleux dans le redressement appliqué par votre service. Le redressement de votre service est basé sur l'idée/une assumption que nous sommes des contribuables français, sans le vérifier. Ce qui n'est pas correcte. De plus, le redressement (frauduleux) par votre service est même appliqué avant d'avoir reçu les réponses de l'administration néerlandaise (aux demandes d'éclaircissements par l'administration française) qui confortent et confirment notre position. Les réponses néerlandaises nous ne sommes jamais communiqués par votre service. Vous ne les retrouvez nul part dans le dossier. Veuillez trouver ci-joint l'attestation rédigé par l'administration néerlandaise qui ne laisse aucune doute sur notre position et résidence fiscal. Nous constatons alors que vous êtes en infraction et votre redressement est hors de question. Depuis 10 ans.

Dans l'attente de votre réponse,

Bien cordialement,

Mario & Aline Vos